

**Article 14 : Mise hors-course d'un concurrent**

L'organisation se réserve le droit de mettre hors-course tout concurrent :

- Sur décision du médecin de course si celui-ci présente des défaillances physiques,
- Recevant de l'aide extérieure que celles prévues par l'organisation,
- Surpris à jeter ses détritres en dehors des poubelles prévues à cet effet,
- Ne respectant pas la réglementation nationale des courses hors-stade

**Article 15 : Réclamation**

Toutes les réclamations doivent être faites par écrit au Directeur de course par le coureur 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations sont examinées immédiatement par une Commission Technique composée du Directeur de course, du chef chronométreur, d'un représentant de la LRA et du Président du COSPI.

**Article 16 : Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et de leurs partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

**Article 17 : Résultats et récompenses**

Tous les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée recevront 1 tee-shirt, 1 sachet d'agrumes et une collation.


La lecture des résultats et la remise des récompenses auront lieu à 10h00 sur le podium de la Foire sur le Stade du Centre-Ville.

Classement général scratch hommes et femmes : coupes pour les 5 premiers.

Un classement scratch catégorie (licencié ou non confondus) sera établi de cadets aux vétérans et seront récompensés les 3 premiers d'une coupe. Les récompenses sont cumulables.

La participation à l'épreuve comporte de plein droit l'acceptation du présent règlement.

Fait à Petite Ile, le 4 mai 2015

CLUB OMNISPORTS DE PETITE ILE  
14, Rue des Jacarandas  
97429 PETITE ILE  
Tél : 0692 56 25 05 / 0692 66 83 11  
Fax : 0622 53 02 13  
  
**Myriam POTHIN**